Bujumbura, le .... /02/2025

REPUBLIQUE DU BURUNDI MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES MEDIAS



Fonds de Service Universel N° Réf : FSU/00 4/DIR/2025



# **AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

### I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en application de la politique et stratégie sectorielle du ministère ayant les TIC dans ses attributions telle qu'alignée au Plan National du Développement du Burundi (PND) et la vision du Burundi, « un pays émergent 2040, et pays développé 2060 », le Gouvernement de la République du Burundi a mis en place un cadre réglementaire par décret n°100/054 du 29 mars 2024 portant modification du décret n°100/186 du 16 octobre 2017 portant création et modalités de gestion du Fonds du Service Universel (FSU) des TIC au Burundi.

Le Fonds de Service Universel des TIC est financé chaque année par les opérateurs et les fournisseurs de services de Communication électronique à hauteur de 1% de leurs chiffres d'affaires hors taxes. Ces fonds sont destinés à financer les projets de connectivité notamment pour assurer la promotion du Service Universel des communications électroniques, le développement intégral du secteur des Télécommunications/TIC dans les zones mal desservies.

L'une de sa mission principale est de permettre le financement de certains projets pour assurer l'accès au service large bande et l'inclusion numérique des populations vivant dans les milieux isolés, les plus reculés et mal desservis du pays.

Pour réduire la fracture numérique entre les milieux urbains et ruraux, il est impératif d'initier des projets relatifs à l'amélioration des infrastructures TIC en vue de soutenir le développement communautaire, l'efficacité administrative, sanitaire, éducative, sécuritaire, touristique et commerciale.

C'est dans cette perspective que le FSU veut entreprendre un projet de l'amélioration de la couverture du réseau mobile sur le tronçon Bujumbura- Bugarama- Muramvya-Gitega- Karusi- Muyinga- Kobero.

Le projet est subdivisé en deux (2) lots :



- Lot1: Etude de faisabilité pour la couverture ininterrompue du réseau mobile sur le tronçon Bujumbura- Bugarama- Muramvya- Gitega -Karusi- Muyinga-Kobero et la bretelle Muyinga- Ngozi- Kayanza- Bugarama;
- Lot2: Amélioration de la couverture réseau mobile sur le tronçon Bujumbura- Bugarama- Muramvya- Gitega -Karusi- Muyinga- Kobero;

NB : Le Lot 1 et le Lot 2 sont exclusif, c'est-à-dire que le soumissionnaire ne peut participer qu'à un et un seul lot.

#### II. OBJET

Le Fonds de Service Universel (FSU) invite par le présent avis d'Appel à Manifestions d'Intérêt, les soumissionnaires ayant les capacités techniques et les licences nécessaires d'exploitation au Burundi à présenter leurs manifestations d'intérêts sous pli fermé, pour l'amélioration de la couverture du réseau mobile (services SMS, Voix et données) sur le tronçon Bujumbura- Bugarama- Muramvya- Gitega- Karusi-Muyinga- Kobero

#### **AUTORITE CONTRACTANTE ET SOURCE DE FINANCEMENT**

L'autorité contractante est le Fonds de Service Universel des TIC au Burundi « FSU ». Le financement du marché proviendra des fonds propres du Fonds de Service Universel.

## SPECIFICATIONS DU MARCHE

La passation du Marché sera conduite par Appel à Manifestation d'Intérêt conformément à l'article 64 du Code des Marchés Publics du Burundi pour l'appel d'offres précédé d'une préqualification.

Les dossiers de manifestation d'intérêt pour l'amélioration de la couverture du réseau mobile sur le tronçon Bujumbura- Bugarama- Muramvya- Gitega- Karusi- Muyinga-Kobero par déploiement des solutions cellulaires pour assurer un très bon niveau du signal de la connectivité ininterrompue tout le long de ce tronçon.

Le prestaire doit observer que tous les objectifs des indicateurs et des paramètres de qualité de service pour les services mobiles (voix, SMS et données) sont observés conformément à la législation en vigueur.

# CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est ouverte, à égalité de conditions, à toute personnes physique ou morale œuvrant au Burundi et ayant les capacités techniques et financière ainsi que les licences nécessaires d'exploitation à l'exécution du marché.

NB : Ne peut participer à cette demande de manifestation, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

# III. CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le dossier d'appel à manifestation d'intérêt peut être consulté et obtenu tous les jours ouvrables de 7h30min à 15h30min à l'adresse suivante :

« Secrétariat de la Direction du Fonds de Service Universel, situé au Quartier Asiatique, Boulevard Melchior NDADAYE, Immeuble l'Orée du Golf, 1èr Etage, Téléphone : + 257 22 258752

## IV. PRESENTATION DE L'OFFRE

#### 4.1. Critère d'éligibilité

- a) Le soumissionnaire doit justifier d'une licence d'exploitation des réseaux mobiles au Burundi valide pour le lot 2 ;
- b) Des attestations justifiant que l'opérateur s'acquitte régulièrement des contributions destinées au Fonds de Service Universel des TIC au Burundi pour le lot 2 :
- c) Les experts alignés pour le lot 1 doivent justifier une expérience d'au moins dix (10) ans dans le secteur de télécommunications.

## 4.2. Critère de présélection

- Un dossier technique détaillé sur le niveau actuel de couverture du réseau mobile avec visualisation de ce tronçon pour tous les services (voix, SMS et données) et détaillant comment le travail d'extension sera effectué;
- 2. Une proposition de l'offre financière détaillée montrant les couts globaux toutes taxes comprises pour le lot1.

## 4.3. Critères de qualification

Tous les soumissionnaires devront fournir et inclure les informations et documents suivants dans leur soumission :

- Les copies des documents de constitution de société ou du statut légal, du lieu d'enregistrement et du siège de l'entreprise du soumissionnaire ; une procuration écrite du signataire habilité ;
- ➤ La copie de licence d'exploitation des réseaux mobiles au Burundi valide;
- Les copies de preuve de paiement des contributions destinées au Fonds de Service Universel des TIC des trois dernières années;
- Les qualifications et expérience du personnel technique et d'encadrement clé proposé pour exécuter le Marché.

# V. LANGUE ET NOMBRE D'EXAMPLAIRES

Les manifestations d'intérêt sous pli fermées rédigées en français seront signées et cachetées par les soumissionnaires et seront établies en trois exemplaires dont



Les manifestations d'intérêt sous pli fermées rédigées en français seront signées et cachetées par les soumissionnaires et seront établies en trois exemplaires dont l'original et deux copies. L'original doit porter la mention « Original » et les copies la mention « Copie ». En cas de divergence entre l'original et les copies, seul l'original fera foi.

#### VI. DATE LIMITE DE DEPOT

Toute manifestation d'intérêt reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

#### VII. OUVERTURE DES DOSSIERS

L'ouverture des plis sera effectuée comme suit :

En date du M/3/2025 à 11h00 pour les études de la couverture mobile de haut débit ;

- En date du 1.1.9/2025 à 11h00 pour projet d'amélioration de la couverture mobile.

Le lieu d'ouverture des offres est à l'adresse suivante : Quartier Asiatique, Boulevard Melchior NDADAYE, Immeuble l'Orée du Golf, 1ère Etage.

# VIII. DEMANDE D'INFORMATIONS

Pour toute information utile, veuillez contacter la direction du FSU à l'adresse et au numéro suivant : Immeuble l'Orée du Golf, 1<sup>ère</sup> Etage, Téléphone : + 257 22 258752, +257 69526514

Fait à Bujumbura, le 15./02/2025

Directeur du FSU

AHIBONEYE Élias

Popularies de la Communation et